



DÉLIBÉRATION

du 19 décembre 2023

Présents : 24 Excusés : 3 3 pouvoirs Absents : / Votants : 27 En exercice : 27	<p>L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire.</p> <p><u>Étaient présents</u> : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Sandrine BRANCHEREAU, Mme Maria COURTAY, M. Bruno CHICOISNE, M. Cédric DOTTOR, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, Mme Anne-Marie HENRY, M. Philippe JAHAN, Mme Isabelle LEAUTE, M. Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIE, Mme Marina LUCAS, Mme Sandrine MARTINY, Mme Rosalie OUTIN, M. Fabrice PAYEN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAudeau, Mme Nadine YOU</p> <p><u>Étaient absents excusés</u> : Mme Laurence BERNARD TANGUY (ayant donné pouvoir à Marina LUCAS), Mme Noëlle BICHON (ayant donné pouvoir à Anne-Marie HENRY), Madame Laura BRETAUD (ayant donné pouvoir à Mme Estelle GOIMBAUD)</p> <p><u>Assistaient également au titre des services</u> : Marie LARDEUX, Fabienne PITON</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Marina LUCAS</p> <p><u>Date de la convocation</u> : 13 décembre 2023</p>
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le 21 DEC. 2023 Publiée, le 22 DEC. 2023 Notifiée, le	
Délibération n°23.8.24	AFFAIRES GÉNÉRALES <i>Marché d'assurance des risques statutaires avec le groupement GROUPAMA-CIGAC – Avenant n°1</i>

Madame le Maire rappelle au Conseil sa délibération du 2 novembre 2021 l'autorisant à signer un marché de services pour l'assurance du personnel – risques statutaires de la Commune (lot 5) avec le groupement GROUPAMA (assureur) CIGAC (courtier exclusif) pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2022, marché à durée annuelle prolongeable par tacite reconduction au maximum 5 fois.

Le marché a été conclu selon les modalités suivantes :

Pour les agents CNRACL, un taux de 2,57 % se décomposant comme suit : accident, maladie professionnelle (garanties de base) pour 1,09% + décès pour 0,33% + PSE 3 maternité, paternité (option retenue) pour 1,15 %.

Pour les agents IRCANTEC, solution de base avec maladie ordinaire franchise de 30 jours pour 1,45 %.

L'assureur a annoncé une augmentation des conditions applicables au contrat à compter du 1^{er} janvier 2024 soit :

- un taux de cotisation Incapacité CNRACL à 2,51 %,
- un taux de cotisation Décès CNRACL à 0,33 %,
- un taux de capacité IRCANTEC à 1,55 %.

La société RISKOMNIUM qui a assisté la Collectivité dans l'élaboration du cahier des charges et dans l'analyse des offres a été sollicitée pour avis sur la modification par l'assureur des conditions tarifaires au 1^{er} janvier 2024.

Elle a précisé que, dans le contexte de forte hausse des tarifs d'assurances (incidence de la réforme des retraites, instauration du temps partiel thérapeutique sans arrêt préalable, etc.), les assureurs procèdent tous actuellement à une révision des taux, aussi bien sur les risques de dommages que de responsabilité ou sur les risques statutaires.

Le société RISKOMNIUM recommande à la Collectivité d'accepter cette augmentation qui reste modérée compte tenu du contexte et des taux pratiqués sur le marché par les autres acteurs.

Après avoir entendu cet exposé,

Sur proposition du Maire,
Vu l'exposé présenté,

Accusé de réception en préfecture 044-214400962-20231219-
23824d-DE Recu le 21/12/2023

*Vu l'article L.2122-29 du Code général des collectivités territoriales,
Vu les dispositions du code de la commande publique,
Vu la présentation en Bureau Municipal du 11 décembre 2023,*

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :**

- ▶ **APPROUVE** la conclusion d'un avenant n°1 au marché d'assurance des risques statutaires conclu avec GROUPAMA CIGAC avec effet au 1^{er} janvier 2024,
- ▶ **AUTORISE** Madame le Maire à signer le présent avenant et en assurer la bonne exécution.

Marina LUCAS
Secrétaire de séance



**Le Maire,
Nadine YOU**

